



Problème de marque et nom de domaine

Par **tilapia**, le **23/01/2008** à **12:23**

Bonjour,

J'ai déposé ma marque au nom de "MARIVIERE" ligne accessoires féminin à L'INPI le 13/02/07, je vais avoir un site en ligne qui sera bientôt prêt, pour cela il me faut un nom de domaine, mariviere.fr est le nom qu'il me faut. Mr Laurent Malor a réservé ce nom de domaine le 22/10/07, ce nom de domaine n'est pas actif, afin qu'il puisse le revendre. Je ne suis pas d'accord avec ce principe, et je sais qu'il existe une loi protégeant les .fr

Pouvez-vous m'aider, et me dire si c'est possible de récupérer ce nom de domaine qui est le nom de ma marque sans devoir lui acheter à 200 euros c'est la somme que Mr Malor me demande. Et que dois-je faire pour récupérer ce nom? Merci de me répondre

Par **aronax74**, le **25/02/2008** à **14:41**

bonjour, je connais un peu le problème car j'en ai une variante, mais voilà un début de réponse:

Nom de domaine vs marque

A l'inverse il a été reconnu (Tribunal de Grande Instance du Mans, le 29 juin 1999, et Tribunal de Grande Instance de Paris, le 13 juin 2003) que "les noms de domaine (...) constituent une antériorité opposable au dépôt de la marque (...)" s'il existe une confusion dans l'esprit du public dans la mesure où le nom de domaine a été déposé antérieurement à la marque d'une part et, d'autre part, qu'il **fait l'objet d'une exploitation effective sur le réseau.**

Recommandations

[s]/[s]

dans votre cas il ne l'est pas , donc c'est vous qui etes dans votre droit de le récupérer
voila j'espere avoir pu etre utile !!;p